

Lo juge de paix et le notaire constatèrent *de visu*, l'un après l'autre, la violation des scellés.

—Je pense que vous êtes convaincu, monsieur, dit le procureur de la République au vieux domestique qui tremblait comme la feuille et qui ne put que murmurer d'une voix à peine distincte :

—Oui, monsieur... hélas ! oui... je suis convaincu...

—Vous aurez à répondre du fait de ce bris de scellés, puisque vous en étiez constitué gardien.

Sous le coup de fouet de ces paroles qui ressemblaient à une menace, Jérôme se redressa.

—Répondre de ce fait ! répéta-t-il avec une réelle dignité.

Il ajouta :

—Que croyez-vous donc, monsieur ?

—Je vois, je vois, je suis certain que vous avez mal rempli les fonctions dont vous étiez investi par la loi !... Il y a là une chose matérielle, une chose visible, tangible, indéniable par conséquent !...

—M'accusez-vous donc, monsieur ? demanda Jérôme terrifié.

—Je vous accuse tout au moins de la plus coupable négligence. Pour le reste, je fais mes réserves et je me borne à constater...

Puis le procureur de la République ajouta, en s'adressant à l'assesseur du juge de paix :

—Enlevez le scellé qui porte la trace du viol dont il a été l'objet et que le procès-verbal fasse mention de ce viol...

La voix du magistrat était épre.

Sa parole avait la froideur, la rigidité, le tranchant d'une lame d'acier bien aiguisée.

Elle causait à Jérôme une sensation de poignante douleur et d'indignable épouvante.

—Mais, monsieur, s'écria-t-il en relevant son front un instant courbé, les apparences sont fausses... La bris de scellés, qui semble évident, j'en conviens, est cependant inadmissible. Qui donc aurait pu l'accomplir ?... J'ai fermé toutes les portes, je vous le jure, j'en ai gardé les clefs, personne n'a pénétré dans cette pièce, et moi-même je n'en ai point franchi le seuil. Par qui le crime aurait-il été commis ?

—Ce serait à vous de nous l'apprendre, répliqua sévèrement le procureur de la République, mais soyez certain que nous n'aurons pas besoin de votre aide pour le découvrir !

Jérôme prit son front entre ses deux mains et de grosses larmes jaillirent de ses yeux.

Le malheureux vieillard croyait sentir sa raison s'égarer.

—Ouvrez ce meuble... commanda le magistrat à l'assesseur qui, tirant aussitôt de sa poche un trousseau de petites clefs de toutes les formes, les présenta les unes après les autres à la serrure du cabinet italien.

Après en avoir essayé quatorze ou quinze sans succès, il en trouva une qui pénétra dans l'orifice et fit jouer le pêne.

Le meuble s'ouvrit.

Jérôme fit un pas en avant.

Son cœur ne battait plus.

Le procureur de la République visita successivement tous les tiroirs.

—Rien ! dit-il ensuite. Ni testament, ni valeurs ! Il n'y a rien !

D'une voix étranglée, à peine distincte, Jérôme demanda :

—Vous n'y trouvez pas un coffret d'argent ciselé ?

—Il n'y a rien ! répéta le magistrat.

—Mais alors on a volé ici ! s'écria le valet de chambre du comte au paroxysme de la terreur. On a volé !... Comment ?

—Vous seul aviez les clefs, interrompit le procureur de la République, et vous prétendez avoir fermé toutes les portes !

—Je le jure !... je le jure devant Dieu !...

—Je n'ai que faire de vos serments ! je vous demande compte de la manière dont vous avez rempli votre mandat de gardien des scellés... Un testament, et des valeurs représentant une somme considérable, d'après votre propre déclara-

tion, devaient se trouver dans ce meuble. Ils n'y sont pas, et les scellés ont été violés ! A qui doit incomber la responsabilité du crime, je vous le demande ?

—A qui ? répéta Jérôme avec effarement, puis, dominé par la logique implacable de la situation, il ajouta :

—Mais, alors, vous m'accusez de ce crime ?

—Qui pourrais-je accuser, si ce n'est vous ?

—Eh ! monsieur, toute une longue vie d'honnêteté et la confiance absolue que mon bien-aimé maître me témoignait plaident pour moi ! Je ne suis coupable de rien, pas même de négligence !...

—J'admets que vous ayez pu vous tromper sur l'endroit où le comte de Thonnerieux avait déposé son testament et le coffret dont vous venez de nous révéler l'existence, et nos recherches nous les feront peut-être trouver ailleurs ; seulement, pour rendre votre innocence admissible, il faudrait expliquer le bris de scellés... Qui a fait cela ?...

—Mais je ne sais pas, moi, monsieur... balbutia Jérôme avec égarement. Que voulez-vous que je vous dise ?... je ne sais rien... je ne comprends pas...

La voix du vieux domestique était déchirante ; elle faisait mal à entendre ; mais pour des gens prévenus cette émotion terrible ne prouvait rien, sinon l'épouvante. Les magistrats sont habitués à toutes les comédies, même les plus adroites, jouées par des coupables.

—Continuons... dit le procureur de la République en désignant le bureau sur lequel se trouvaient encore les lettres de faire-part dont l'une avait appris à Pascal Saunier la mort du comte de Thonnerieux.

L'assesseur s'approcha du meuble.

Le bureau avait trois tiroirs ; un au milieu, les deux autres à gauche et à droite, celui de droite nommé vulgairement *la caisse*, parce qu'il contient des cases destinées à recevoir les billets de banque, l'or et l'argent.

Ces trois tiroirs étaient munis de bandelettes de ruban de fil retenues par des cachets de cire.

La bandelette du tiroir du milieu fut reconnue intacte. Une des clefs étiquetées remises par le greffier de la justice de paix fit jouer la serrure. On se trouva en présence de papiers nombreux, qu'on feuilleta les uns après les autres, que l'on inventoria et que l'on mit en liasses.

Ces papiers n'offraient absolument rien d'intéressant.

Le tiroir de gauche, dont les scellés furent levés aussitôt après, renfermaient aussi des papiers, mais aucune trace de testament ou de valeurs.

Au moment de passer au tiroir de droite, l'assesseur s'arrêta, parut hésiter, puis après examen s'écria :

—Monsieur le procureur de la République, voilà un scellé qui sans le moindre doute a été violé comme celui du meuble italien... Les traces sont visibles. La lame de couteau passée entre la cire et le bois a produit une éraillure, et après l'opération le cachet a été mal recollé...

Le magistrat, s'étant assuré de l'exactitude de cette assertion, jeta un regard sur Jérôme.

Celui-ci, en face de cette complication nouvelle, perdait de plus en plus la tête.

—Mon Dieu ! seigneur mon Dieu, bégaya-t-il, qui donc a commis un tel crime ? qui donc s'est introduit ici ?

—Etes-vous bien certain de ne le point savoir ? répliqua le procureur de la République d'un ton d'écrasant dédain. Si vous êtes innocent, prouvez-le ! Dites-nous quel autre que vous a brisé les scellés ?

—Et si je ne peux pas le dire, parce que je l'ignore, balbutia Jérôme, c'est moi qui serai soupçonné !... Mais c'est épouvantable, cela !... Ainsi vous m'accusez d'avoir volé mon pauvre maître après sa mort, moi dont toute l'existence n'a été qu'affection et dévouement ! Fouillez ma vie, monsieur... Vous n'y trouverez aucune mauvaise action, et j'aurais attendu pour me déshonorer l'heure où mes cheveux sont blancs, où je suis prêt à suivre dans la mort mon maître bien-aimé ! Est-ce que c'est possible, cela ? Est-ce que c'est à mon âge